

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS**

**Séance du jeudi 06 avril 2017 à 19h00**

**Etaient présents les 9 membres suivants :**

Mesdames Monique FAURE, Samia MOUHOUBI-REY, Audrey ABDELAOUI, Claire MOURABY  
Messieurs Pierre MORAND, Didier CHENEAU, Marc GIRAUD, Philippe RODRIGUEZ, Claude WIART.

**Etaient absents et/ou excusés :** Anne-Marie CHARLES, Régis BIRON, Nicolas BARBE, Cécile JANNON, Caroline JULLIEN, Olivier LE BRIZ.

**1/ Approbation du Compte Administratif 2016**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2016 et des résultats d'exécution qui se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	503 930.83 €
	DEPENSES	446 319.22 €
	<b>EXCEDENT</b>	<b>57 611.61 €</b>

INVESTISSEMENT	RECETTES	240 312.54 €
	DEPENSES	283 280.09 €
	<b>DEFICIT</b>	<b>-42 967.55 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	résultat de clôture 2016
Investissement	-15 073.94 €	0	- 42 967.55 €	-58 041.49€
Fonctionnement	132 762.44 €	20 000€	57 611.61 €	170 374.05 €

**Affectation du résultat de 2016 au BP 2017**

Au vu du montant du déficit de clôture constaté en investissement (-58 041.49 €), Il est proposé d'affecter 60 000 € du fonctionnement vers l'investissement à l'article 1068 afin de couvrir ce déficit :

Résultat de clôture en fonctionnement : 170 374.05€  
Affectation à l'investissement : 60 000€ article 1068 au BP 2017  
Excédent reporté en fonctionnement: 110 374.05€ article 002 RF au BP 2017

**2/ Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésor public**

Mme le Maire, présente au Conseil le Compte de Gestion 2017, établis et transmis par M.CHALON, Percepteur Trésorerie de Vinay

Il convient d'approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	résultat de clôture 2016
Investissement	-15 073.94 €	0	- 42 967.55 €	-58 041.49€
Fonctionnement	132 762.44 €	20 000€	57 611.61 €	170 374.05 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 688.50 €</b>	<b>20 000€</b>	<b>14 644.06 €</b>	<b>112 332.56 €</b>

### **3/ Vote du Budget Primitif 2017 (préparé en commission finances)**

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2017, préparé en commissions finances. Le budget sera présenté par chapitre et s'équilibre comme suit :

➤ <b><u>Section Fonctionnement</u></b> :	<b>Équilibrée en recettes et dépenses à</b>	<b>556 683.05 €</b>
➤ <b><u>Section d'Investissement</u></b> :	<b>Équilibrée en recettes et dépenses</b>	<b>1 016 426.00€</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2017 :</b>		<b>1 573 109.05 €</b>

### **4/ Délibération taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017**

La commission des finances décide d'une augmentation de 2% des 3 taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.51%
- Foncier bâti : 19.04%
- Foncier non bâti : 45.20%

(soit un produit attendu 2017 = 173 521€ avec les bases prévisionnelles renseignées par la dgfip)

### **5/ Subventions versées aux associations / 2017**

Les demandes de subventions ont été étudiées et accordées à la cour de la 1<sup>ère</sup> commission finances,

La liste ci-dessous a été intégrée au BP 2017

- ASS A.S.E.A.I Tullins: 100,00
- ASS Pêche Rovon/ST Gervais: 250,00 + subvention exceptionnelle 2017: 100.00
- Clique des Sapeurs Pompiers de Vinay: 100,00
- Club Athlétisme CMI Vinay : 50.00
- Club de l'amitié de St Gervais: 500,00
- Comité Dép lutte contre le cancer: 50,00
- Comité des fêtes St Gervais: 1 000,00
- F Pelegrin Racing Team: 100,00
- Les Petits d'Armieux: 500,00
- LETP Bellevue: 100,00

- Locomotive :	50,00
- MFR Vif:	50,00
- Ski club Vinay:	50,00
- Souvenir Français:	50,00
- Trial club St-Gervais:	400,00
- Union sportive Albenc-Rive gauche:	250,00

Nouvelles demandes :	
MFR Coublevie :	50,00
Badminton Albenc :	50,00
Association patrimoine Saint-Gervais :	250,00
Gym club de Vinay :	50,00
ACCA Chasse Saint-Gervais :	100,00

Total : 4 200€

## **6 / Préparation de la rentrée 2017 : primarisation de l'école de St Gervais**

Considérant la CIRCULAIRE N°2003-104 DU 3-7-2003 du ministère de l'Education Nationale

Considérant que les 4 communes Saint Gervais, Rovon, Cognin les Gorges, Malleval en Vercors se sont organisées dans le cadre d'un regroupement pédagogique Intercommunal depuis 1986.

Considérant que les communes de Saint Gervais, Rovon, Cognin les Gorges ont investi pour moderniser leurs écoles respectives :

3 classes de maternelle, avec une salle de motricité, un dortoir et une cantine à Saint Gervais,

2 salles de classes avec une cantine à Rovon,

3 salles de classes avec une cantine à Cognin les Gorges.

Considérant que les effectifs (élèves d'âge maternel et élémentaire) sont comptés globalement dans les prévisions d'effectifs

Il convient de :

**Dénoncer** la proposition de mesure de carte scolaire de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère de février 2017 qui préconise une ouverture de classe sur l'école de Rovon et une fermeture de classe à saint Gervais ;

**Proposer** la primarisation de l'école de Saint Gervais afin de pouvoir accueillir des élèves d'âge élémentaire dans cette structure.

## **7 / Désaffectation et déclassement du bâtiment ex-gendarmerie du domaine public vers le domaine privé de la Commune.**

Remise en location des appartements de la gendarmerie : afin de déléguer la gestion locative à une agence immobilière (visite, candidats, état des lieux, bails, loyers ...), renseignements ont été pris auprès Service de la Préfecture sur conseil de M. Le Percepteur :

Concernant le statut juridique du bâtiment :

La désaffectation et le déclassement du bâtiment est nécessaire lorsqu'un bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, il ne relève plus du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Ainsi, il convient d'établir une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien vers le domaine privé de la Commune.

Le Conseil valide ;

Concernant le cas des deux logements situés à l'étage de l'école :  
Compte-tenu du service public qui se poursuit dans le bâtiment, la gestion de ces locations n'est pas possible par une agence immobilière, un privé.

### **8/ Délibération : Etude chute de pierre par le Service RTM / dossier de subvention Fonds Barnier**

La commune doit être porteuse du projet afin de bénéficier des aides. Il s'agit de faire faire une étude de chutes de pierres issues de la propriété de M. Marandjian

Le montant de l'étude et du diagnostic est chiffré par le Service RTM de cette façon :

-Débroussaillage préalable de la falaise : 2 016 EUR TTC / 1 680 HT  
-Réalisation de l'expertise : 3 348 EUR TTC / 2 790 HT  
TOTAL DOSSIER : 5 364 EUR TTC / 4 470 HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Financement :	HT
Fonds Barnier 50%	2 235 €
Fond privé 50%	2 235 €
Total	4 470 €

Le conseil doit accepter ce plan de financement et charger le Maire de faire la demande de subvention Fonds Barnier

La commune devrait faire l'avance du total puis demander le remboursement à M.Marandjian de sa part à 50%

### **9/ Projet Gîte : APD du 13/02 et PC du 23/02 : dossier DETR sur 2017**

Présentation du chiffrage présenté par l'économiste MME BASSO :

Montant total HT des bâtiments y compris VRD et démolition (avec options retenues) :

511 851 € HT / 614 221 € TTC

Le coût total de l'opération est établi comme suit :

	HT	TTC
<b>COÛT DES TRAVAUX :</b>	<b>511 851.00 €</b>	<b>614 221.00 €</b>
<b>MO FRAIS ARCHITECTE ET INGENIERIE TECHNIQUE</b>	<b>62 957.67 €</b>	<b>75 549.21 €</b>
12.3% des travaux		
<b>AUTRES FRAIS ETUDES ET FRAIS ANNEXES :</b>		
Mission SSI	- €	- €
Contrôle technique	4 950.00 €	5 940.00 €
SPS	3 990.00 €	4 788.00 €

Diag amiante et plomb	575.00 €	690.00 €
Etude géotechnique	2 600.00 €	3 120.00 €
Mobiliers	20 000.00 €	24 000.00 €
Village étape : wc ...	20 000.00 €	24 000.00 €
SINTEGRA Plan bornage	1 750.00 €	2 100.00 €
divers	5 000.00 €	6 000.00 €
Branchement Eau potable et eaux usées	2 366.00 €	2 839.20 €
Branchement électricité	2 680.00 €	3 216.00 €
<b>TOTAL ETUDES ET FRAIS ANNEXES :</b>	<b>63 911.00 €</b>	<b>76 693.20 €</b>
<b>TOTAL DEPENSE :</b>	<b>638 719.67 €</b>	<b>766 463.41 €</b>

Le Conseil doit valider ce montant

Un dossier de demande de subvention DETR doit être établi sur 2017 avec ce nouveau chiffrage et le permis de construire.

Le plan de financement pour ce dossier serait le suivant :

Financement :	HT
CD 38 55%	351 295.81
Etat : DETR 25%	159 679.91
Part communale 20%	127 743.95
<b>TOTAL</b>	<b>638 719.67 €</b>

Le Conseil municipal approuve ce montant et  
Charge le maire de faire la demande de DETR

## **10/ PRÊT COURT TERME 500 000 €**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du Gîte sont inscrits au Budget 2017 pour un coût global prévisionnel de 764 000 € TTC  
Pour financer ce projet, il est nécessaire de contracter un emprunt LT et CT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**1/** Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un prêt court terme de 500 000 €

**2/** Précise les Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : Préfinancement en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA
- Montant : 500 000 €
- Taux d'intérêt : 0.81%
- Intérêts calculés sur la base de mois de 30 jours rapporté à une année de 360 jours
- Date d'expiration du contrat : elle correspond à la date de Début de Crédit (DDC) définie à l'article 5, majorée de 3 ans. Cette date fixe la date limite de remboursement du capital.
- Périodicité des échéances en intérêts : Trimestrielle
- Commission : 500€
- Garantie : Néant

**3/** Confère toutes délégations utiles à Madame le Maire pour signer les documents relatifs à cet emprunt

**Un prêt LT de 254 000 €** a également été demandé, l'offre a été signée et renvoyée mais à ce jour nous n'avons pas reçu le contrat du LT et ces conditions : La délibération ne peut pas être établie :: Nous relançons la banque.

**11/ Projet Zone AUd** : délibération pour prolonger le délai (réponse du notaire : pas besoin de délibération)

**12/ Tableaux désignant les élus municipaux dans les commissions de la nouvelle intercommunalité.** (*voir tableau joint pour info*)

**13/ Tour de garde Election présidentielle : dim 23 avril et dim 07 mai 2017 de 8h00 à 19h00**

**Questions diverses :**

- **Devis journal**
- **Terrain de bosse**